



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Victor Hugo
Tarbes

La Principale
N. DAYNAC

Affaire suivie par :
Isabelle FOUILLOU
Secrétaire de Direction
Tél : 05.31.74.30.90
Mél : 0650835e@ac-toulouse.fr

5 Chemin de l'Hippodrome
65000 TARBES

Tarbes, le 15 janvier 2021

La Principale

Aux parents des élèves de 3ème

Objet : Orientation élèves de 3ème

L'orientation se construit grâce à un dialogue régulier entre l'élève, la famille, les enseignants, la direction du collège et la psychologue de l'Education Nationale, conseillère d'orientation.

Dans l'objectif de simplifier les démarches, l'orientation de votre enfant s'effectue de façon **numérisée, par le télé-service orientation (TSO) accessible via EDUCONNECT ou FRANCECONNECT.**

Le télé-service Orientation (TSO) permet aux parents :

- de saisir des demandes d'orientation lors de la phase provisoire et définitive;
- de consulter et accuser réception des réponses du conseil de classe aux demandes formulées par les familles;
- de consulter la décision d'orientation.

La phase provisoire avant le conseil de classe du 2ème trimestre du 25/01/2021 au 4/03/2021

- 1- Vous indiquerez vos intentions d'orientation via TSO. Vous choisirez jusqu'à 3 demandes d'orientation possibles :
 - 2nde Générale et Technologique;
 - 2nde Professionnelle en vue d'un bac professionnel en 3 ans;
 - 1ère année CAP en vue d'un CAP en 2 ans.
- 2- Le conseil de classe du 2ème trimestre étudiera vos intentions et donnera son avis provisoire via TSO.
- 3- Vous prendrez connaissance de cet avis via TSO à partir du lendemain du conseil de classe.

La phase définitive avant le conseil de classe du 3ème trimestre du 3/05/21 au 24/05/2021

- 1- A partir du 3/05/2021, TSO vous permettra de formuler jusqu'à 10 vœux, en indiquant précisément les formations et établissements demandés.
- 2- Le conseil de classe du 3ème trimestre examinera votre demande et formulera une ou plusieurs propositions d'orientation via le télé-service orientation (TSO).
- 3- Vous devrez en prendre connaissance en vous connectant sur TSO et indiquer si vous acceptez ou non la proposition du conseil de classe.
 - En cas d'accord, cette proposition deviendra décision d'orientation.
 - En cas de désaccord, une fiche de dialogue papier sera à compléter et vous serez reçus par le chef d'établissement.



COMMENT DEMANDER EN LIGNE SA VOIE D'ORIENTATION *après la 3^e ?*

De quoi ai-je besoin ?

Identifiant et mot de passe

de mon compte unique EduConnect
ou de mon compte France Connect

Mon adresse de messagerie

Mes intentions provisoires d'orientation

DU 25/01/21

AU 04/03/21

1

Avant le conseil de classe du 2^e trimestre / 1^{er} semestre

Je me connecte à Scolarité Services avec mon compte unique EduConnect ou France Connect :
<https://educonnect.education.gouv.fr/idp/profile/SAML2/Redirect/SSO?execution=e1s1>

2

Je saisis **mon intention d'orientation** : 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} professionnelle
ou 1^{re} année de CAP. Je peux saisir jusqu'à 3 intentions d'orientation par ordre de préférence.

3

Après le conseil de classe du 2^e trimestre / 1^{er} semestre

Je me connecte pour consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.

Mes choix définitifs d'orientation

DU 03/05/21

AU 24/05/21

4

Avant le conseil de classe du 3^e trimestre / 2^d semestre

Je me connecte à Scolarité Services et je saisis **mon choix d'orientation**.
Je peux saisir jusqu'à 3 choix d'orientation en les classant par ordre de préférence.
*En parallèle, dans Scolarité Services (onglet Affectation post-3^e), je fais les demandes de formation
et d'établissement dans lesquels je souhaiterais que mon enfant ait une place à la rentrée 2021.*

5

Après le conseil de classe du 3^e trimestre / 2^d semestre

Je me connecte pour consulter la proposition du conseil de classe :

→ Je l'accepte (La décision d'orientation de mon enfant est définitive.)

→ Je ne l'accepte pas (Je prends immédiatement contact avec le chef d'établissement pour en discuter.)

Affectation et inscription

6

De fin juin à début juillet

Je reçois ma notification d'affectation et j'inscris mon enfant dans son futur établissement.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : [vous avez le droit à l'erreur.](#)

education.gouv.fr/orientation3e